

## **Montea finalise l'apport (indirect) en nature du site néerlandais d'Apeldoorn et renforce ses fonds propres de € 7.483.893,89**

Montea annonce avoir réalisé hier l'apport (indirect) en nature du site néerlandais d'Apeldoorn<sup>1</sup>. Le gérant statutaire a approuvé hier soir l'augmentation de capital de € 4.363.580,10 dans le cadre du capital autorisé et l'émission de 214.110 nouvelles actions Montea.

### **Montea finalise la transaction relative au site néerlandais d'Apeldoorn avec une augmentation de capital de € 4.363.580,10**

Montea a récemment acheté à WGA Versteijnen Investments Transport B.V., de Tilburg, un bâtiment cross-dock situé à Apeldoorn. L'acquisition a été réalisée par apport (indirect) en nature, et le paiement par émission de nouvelles actions Montea. Les nouvelles actions ont été émises suite à une augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé<sup>2</sup>, sur décision du gérant statutaire de Montea. La transaction a eu pour effet de renforcer les fonds propres de € 7.483.893,89. Sur cette somme, € 4.363.580,10 ont été affectés à la rubrique capital et € 3.120.313,79 à la rubrique primes d'émission.

### **Prix d'émission des nouvelles actions, cotation et participation aux bénéfices**

L'apporteur a été rémunéré par 214.110 nouvelles actions Montea pour un montant total de €7.483.893,89. Dans le cadre de la transaction, le prix d'émission des nouvelles actions se monte à € 34,9535 par action. Les 214.110 nouvelles actions Montea émises sont des actions ordinaires, conférant les mêmes droits que les actions existantes. L'autorisation de négociation des nouvelles actions sur Euronext Brussels et Paris sera demandée dès que possible.

Plus tôt hier, Monsieur Dirk De Pauw a vendu à Patronale Life SA le même nombre d'actions au même prix par action.

Après l'augmentation de capital, WGA Versteijnen Investments Transport B.V. a vendu les nouvelles actions, au même prix par action, à Monsieur Dirk De Pauw, qui, à la fin de la journée, détenait de ce fait autant d'actions de Montea qu'avant la vente de ses actions à Patronale Life SA.

L'apport (indirect) en nature renforce les fonds propres Montea. L'apport en nature exerce une influence favorable sur l'endettement consolidé et non consolidé de Montea, soit une baisse d'environ 0,8% par rapport au taux d'endettement du 31 mars 2015. Cela permettra à Montea de poursuivre à l'avenir la réalisation de ses ambitions de croissance. Par ailleurs, le renforcement des fonds propres de Montea jouera un rôle dans l'appréciation de sa santé financière par les tiers (institutions de crédit, mais aussi fournisseurs et clients). Enfin, Montea pourra réaliser des transactions supplémentaires financées par les dettes. La structure du capital de Montea est ainsi gérée proactivement, en conservant un matelas de facilités de crédit. En d'autres termes, la croissance du portefeuille passe par une saine combinaison de différentes sources de financement, et l'endettement reste maîtrisé.

### **Publication suivant l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 (loi sur la transparence)**

Suite à l'augmentation de capital et à l'émission de nouvelles actions du 3 juin 2015 dans le cadre de la transaction relative au site néerlandais d'Apeldoorn, le capital total Montea au 3 juin 2015 s'élève à € 182.778.552,06. Le capital est représenté par 8.968.488 actions ordinaires entièrement libérées. Il n'existe pas d'actions préférentielles, d'actions sans droit de vote, d'obligations convertibles ni de warrants ne donnant pas droit à des actions. Chaque action confère une voix à l'assemblée générale. Les actions représentent donc le dénominateur pour les besoins des notifications dans le cadre de la réglementation sur la transparence (notifications en cas d'atteinte, dépassement ou non-atteinte des seuils légaux ou statutaires). Les seuils dont le dépassement entraîne une obligation de notification sont fixés à 3 %, 5 % et chaque multiple de 5 % du nombre total de droits de vote existants.

<sup>1</sup> Voir aussi les communiqués de presse du 20 mai 2015 et du 3 juin 2015.

<sup>2</sup> Par apport en nature dans Montea de la créance du vendeur sur Montea 's Heerenberg NV, créance née de la vente du site néerlandais d'Apeldoorn à Montea 's Heerenberg NV.